



## RAPPORT DE COMMISSION 72

### POSTULAT DE M. GAFNER et consorts « En route pour la gratuité »

Séance du 19.01.2023

---

<b>Présidence :</b>	Mme Manon ZECCA
<b>Membres présents :</b>	Yvan SALZMANN (rempl. Muriel CHENAUX MESNIER, Socialiste); Yusuf KULMIYE (Socialiste); Sébastien KESSLER (rempl. Karine BEAUSIRE BALLIF, Socialiste); Roland PHILIPPOZ (Socialiste); Eliane AUBERT (Libéral-Radical); Denise GEMESIO (Libéral-Radical); Coralie DUMOULIN (Libéral-Radical); Romane BENVENUTI (Les Verts); Sima DAKKUS (rempl. Daniel CURNIER, Les Verts); Oleg GAFNER (Les Verts); Charlotte DE LA BAUME (Vert'libéraux)
<b>Membres excusés :</b>	Yohan ZIEHLI (UDC)
<b>Secrétaire :</b>	Kelly HARRISON
<b><u>Municipale concernée</u> :</b>	Mme Emilie MOESCHLER, directrice Sports et cohésion sociale
<b><u>Accompagnée par</u> :</b>	Mme Christelle JOLY, secrétaire générale SCS Mme Marie-Noëlle DOMON-AUBORT, adjointe à la secrétaire générale SCS

---

La présidente explique le déroulement de la séance, passe la parole à la Municipale afin qu'elle présente les personnes qui l'accompagnent, puis au postulant.

#### Présentation du postulat

Le postulat a été écrit à la lecture du programme de législature dont l'un des objectifs est d'offrir des abonnements de transports publics à moitié prix aux jeunes en formation jusqu'à 25 ans et d'étudier d'autres possibilités de tarifs à la baisse pour cette tranche d'âge. Les mesures concrètes que dicte l'urgence climatique doivent s'intensifier, d'où son postulat qui cible les jeunes, car c'est surtout à cet âge que l'on prend des habitudes de mode de transport. Les statistiques fédérales les plus récentes en la matière montrent que la tranche des 18-25 ans est celle qui passe le plus de nouveaux permis de conduire et ce nombre va croissant. Il faut accompagner les jeunes à prendre les meilleures habitudes possibles en termes de mobilité. Les transports étant l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre et représentant l'un des postes budgétaires les plus lourds (7,7% du budget moyen en Suisse), le postulat ne fait pas de distinction entre les jeunes en formation et les jeunes qui ne le sont pas. Prendre les transports en commun doit devenir une habitude pour tout le monde.



## Discussion générale

Plusieurs commissaires expriment leur soutien au postulat qui pourrait aussi s'étendre à d'autres catégories d'âge, comme les personnes de plus de 65 ans. Iels considèrent que la mesure actuelle de la Municipalité et la mesure proposée par le postulat s'inscrivent bien dans le Plan climat de la Ville. Le fait d'inciter les personnes à changer leurs habitudes sans différenciation de classe permet à toute une génération de se dire que les transports en commun sont le moyen principal de déplacement d'un point A à un point B. Les politiques à mettre en place pour contrer le changement climatique doivent être socialement justes. Etant donné que le postulat va dans ce sens, il est pertinent. Il donne l'élan pour améliorer et renforcer l'offre de transports publics. Par ailleurs, il ne faut pas oublier de mettre l'accent sur l'effort pédagogique. Les contribuables lausannois-es, en payant leurs impôts, font en sorte que la Ville soit en mesure de payer ces abonnements supplémentaires aux TL ce qui leur permettra d'investir dans la qualité de l'offre. Pour un-e commissaire, il s'agit d'un premier pas, mais la gratuité complète devrait être proposée à toutes et tous.

Plusieurs autres commissaires ne comprennent pas l'argument climatique du postulat. La mesure proposée est 100% sociale, car ce ne sont pas les jeunes qui prennent le plus la voiture puisque celle-ci leur coûte plus cher que les transports publics. Le plus important n'est pas le prix, mais la qualité de l'offre pour que s'effectue un transfert modal. Cette mesure n'aura pas l'effet environnemental escompté. En ce qui concerne les habitudes de mobilité qui se formeraient à un jeune âge, ces commissaires ne sont pas d'accord: le mode de transport est lié aux cycles de la vie et ce n'est pas forcément une question de choix.

## Position de la Municipalité

Madame la Municipale confirme que si la mesure demandée par le postulat était mise en place, la Ville verserait l'équivalent du prix des abonnements aux TL. Il y a aujourd'hui 4'905 jeunes en formation (qui ont accès au rabais de 50%) et 7'360 jeunes hors formation. Si toutes les personnes qui avaient le droit à la mesure actuelle la sollicitaient, cela coûterait 1'147'770 francs à la Ville. Avec la proposition de M. Gafner, on arriverait à un total de 5'740'020 francs si tout le monde faisait la demande. Actuellement, pour les jeunes en formation, 32% des personnes qui ont droit aux bons les ont sollicités, pour les adultes bénéficiant des prestations complémentaires AI, c'est 62% et pour les personnes retraitées, 25%. A Lausanne, on estime qu'à peu près un ménage sur deux n'a pas de voiture. La population qui a recours à d'autres moyens de transports est donc très importante. Les gens qui peuvent bénéficier des bons 50%, doivent aller chercher cette prestation. Par ailleurs, concernant le report modal, les TL ont estimé que, depuis l'introduction de ces bons, les abonnements ont augmenté de 32%. D'après un sondage fait par les TL, les bons sont la deuxième raison que les gens évoquent pour avoir recours à ces abonnements ; la première est les rabais ponctuels que les TL offrent. Le système du RI comprend les transports dans les forfaits minimum de l'aide sociale. Par ailleurs, le programme de législature du Conseil d'État veut mettre en place une réduction de 50% pour un abonnement Mobilis deux zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus.

Détermination de la commission : La commission vote le renvoi du postulat à la Municipalité par 8 oui ; 3 non et 1 abstention. La séance est levée à 17h58.

Lausanne, le 20 mars 2023

Manon Zecca